



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept, le 28 mars à 18 heures et 30 minutes, les délégués des EPCI formant le Syndicat Mixte DECOSET se sont réunis en Assemblée Générale à la salle C1 de la Maison des Sports de L'Union, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ.

Étaient présents : MMES CHAPUIS-BOISSE, COUTTENIER, EDARD, EMERY, FLORENT, GIBERT, MOURGUE PETIT, PONTCANAL, SUSSET, TEYRET, URSULE; MM. PÉRÉ, ARCE, ATSARIAS, AUJOLAT, BAGUR, BAMIERE, BARBREAU, BAUDOU, BELAIR, BERTORELLO, BOUCHE, BOUREAU, BRIAND, ÇAMALBIDE, COMAS, DEL COL, DESSAUX, ESCANDE, FLORES, FONTA, FORGUES, GALLAIS, GALONIER, LAMARQUE, MALET, MÉDINA, , OUSTRI, PETRO, PUYO, RAVOIRE, REULAND, SALEIL, SOULET, TOMASI, TRAUTMANN, VERMERSCH, VIALAS

Étaient excusés : MMES BLEUSE, CABAU DIAZ, GOUSMAR, LACROIX, MARTI, RONCATO, TERKI, TOUTUT-PICARD, ZUCHETTO; MM. ARDERIU, ARSEGUEL, AUSSSEL, BOLZAN, BROT, CANDELA, CASSIGNOL, CLEMENCON, COMBE, DETRÉ, FARENC, FONTES, GALINIER, GUYOT, LACROIX, LAHIANI, LAMOUREUX, LEGOURD, MIQUEL, PELLEGRINO, SELLE, SIMON, VALIERE, VIVANT

Excusés ayant donné pouvoir : M. FARENC (POUVOIR À M. TRAUTMANN), M. PAGNUCCO (POUVOIR À MME SUSSET), M. RAYSEGUIER (POUVOIR À M. PÉRÉ), MME TOUTUT-PICARD (POUVOIR À M. ATSARIAS), M. VAILLANT (POUVOIR À M. PUYO), M. ZONABEND (POUVOIR À M. BRIAND)

Secrétaire de séance : M. ROBERT MÉDINA

Date de la convocation : Mercredi 22 mars 2017

D 2017-30 – FINANCES – Tarif 2017 des prestations

Monsieur le Président rappelle que pour préparer son budget, chaque EPCI doit :

- multiplier les prix unitaires (à la tonne) par les quantités qu'il prévoit réellement en 2017
- multiplier les prix unitaires (à l'habitant) par sa population légale 2017

Pour la zone A

Les prix unitaires ont été établis à partir des données techniques et coûts réels de 2016 et d'hypothèses d'évolution des tonnages et des index de révision validées en commission des finances.

ZONE A	2017	
	tarif	
	hab	tonne
Incinération		105,19 €
Tri matériaux en mélange		215,50 €
Tri A.V.		103,28 €
Compostage collecté en P.A.P. (tonne)		22,53 €
Compostage collecté en P.A.P. (hab)	0,74 €	
Déchetteries	11,82 €	
Encombrants		117,41 €
Transfert (tonne)		10,66 €
Transfert (hab)	2,55 €	
Prestation CARCANO :		
	verre	47,38 €
	creux	558,92 €
	plat	79,31 €
	déplacement	50,20 €
	élimination	145,57 €
Charges DECOSET	2,26 €	

Fin du marché en septembre 2017.
Un nouveau tarif

sera applicable en
accusé de réception en préfecture
034-253102636-20170328-D2017-30-DE
Date de télétransmission : 06/04/2017
Date de réception préfecture : 06/04/2017

Pour la zone B

Le prix de l'incinération résulte de l'application des formules de révision aux prix de base de la DSP conclue avec SETMI (Toulouse). Ce prix à la tonne inclut, pour Toulouse, l'annuité de l'emprunt relatif aux travaux réalisés sur le CVDU.

Le prix de l'incinération est le reflet des prix unitaires révisés mensuellement des marchés conclus pour Blagnac, Cugnaux et Villeneuve-Tolosane.

Aucune autre prestation n'est réalisée par Decoset au bénéfice de la zone B.

Les charges à l'habitant (forfait de 0.30 € par habitant pour la zone B) sont destinées à contribuer aux frais de personnel, indemnités des élus, études et frais de fonctionnement de la structure.

ZONE B	2017		
	tarif		
	hab	tonne	
Incinération Blagnac		101,45	Valeur janvier 2017
Incinération Cugnaux-Villeneuve		101,45	Révision mensuelle
Charges DECOSET	0,30		

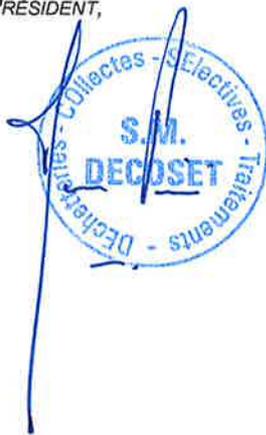
Après en avoir délibéré le COMITÉ SYNDICAL, à l'unanimité :

- ✓ **ADOPTÉ** les tarifs présentés pour les zones A et B pour l'année 2017

Ainsi fait à L'UNION, le jour, mois et an que dessus.

Les signatures des délégués sont au registre.

POUR COPIE CONFORME,
LE PRÉSIDENT,



Délégués

En exercice :	78
Présents :	49
Pouvoirs :	6
Pour :	55
Contre :	0
Abstentions :	0